

Image not found or type unknown



Question sur les droits des enfants abandonnés par un parent

Par **Lya_**, le **25/07/2011 à 15:42**

Bonjour,
Tout d'abord je vais expliquer ma situation. Mon père est parti lorsque j'étais âgée de 2 ans et n'a jamais plus donné de nouvelles depuis, il n'était pas marié à ma mère. Il nous a littéralement rayé de sa vie. Aujourd'hui je suis âgée de 20 ans et je ne le connais pas.
Financièrement, nous n'avons jamais rien eu de sa part.
La question que je me posais est de savoir si j'ai des droits à ce niveau là, si il est censé verser une pension ? Et dans le cas où il ne l'a jamais fait, qu'est ce que cela entraînerait comme conséquences ?
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **25/07/2011 à 16:16**

Est-ce qu'il y a un jugement instaurant la pension alimentaire ?
Si oui, est-ce que votre mère l'a fait condamner pour non paiement, au pénal, pour le délit d'abandon de famille ?
Êtes-vous toujours à la charge de votre mère ?
Quelle est votre situation (étudiant, chomeur etc.) ?

Par **Lya_**, le **25/07/2011 à 16:17**

Non aucun jugement. Ma mère n'a fait aucune poursuite.

Par **mimi493**, le **25/07/2011** à **16:50**

Domage, elle vous a mis une sacrée épine dans le pied parce que quand il demandera une pension alimentaire, vous n'aurez aucune preuve pour vous défendre.